



Votez et faites voter !



1) Pour des **instances paritaires** nationales et académiques où siègent les représentants des personnels et de l'administration. (CAPN, CAPA)

Ces représentants défendent vos intérêts pour : La carrière, l'avancement d'échelon, la hors classe, les congés formation, les mesures disciplinaires, les mutations.

2) Pour des instances qui s'occupent de la politique de l'Education Nationale :

- Le Comité Technique Académique (CTA) : orientation, ouvertures et fermetures de formations (carte des formations), moyens en personnels enseignants et non enseignants, DGH, etc.

- Le Comité Technique Ministériel (CTM) : instance ministérielle où l'on vote les décrets (statuts, dates de prérentrée, Education prioritaire, développement de l'apprentissage, etc.). La représentativité au CTM donne les moyens aux organisations syndicales pour vous défendre et pour vous informer (heures d'information syndicale, audiences au Rectorat, tracts, préavis de grève, etc.)

NOUS VOTONS		JE CLIQUE SUR
TITULAIRES Votez 4 fois	1. pour la CAPA (académique) 2. pour la CAPN (nationale)	
	3. pour le CTA 4. pour le CTM	
CPE Votez 4 fois	1. pour la CAPA (académique) 2. pour la CAPN (nationale) 3. pour le CTA 4. pour le CTM	
CONTRACTUELS Votez 3 fois	1. pour la CCPA (académique)	
	2. pour le CTA 3. pour le CTM	
STAGIAIRES Votez 2 fois	1. pour le CTA 2. pour le CTM	